

Bref aperçu

Date de disponibilité du fonds : le 6 sept. 2017

Date de création du fonds : le 6 sept. 2017

Gestionnaire de portefeuille : Placements Louisbourg

Valeur totale du fonds : 8 398 000 \$

Taux de rotation du portefeuille : 23.39%

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
Série A (sans frais de sortie)	500	2,72	14,78	6,90

Dans quoi le fonds investit-il?

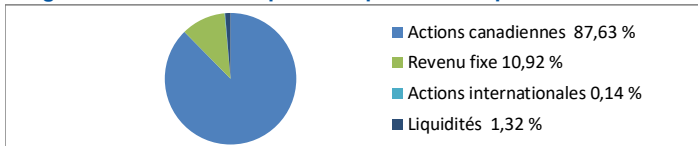
Ce fonds investit dans le Fonds d'actions privilégiées Louisbourg. Le fonds secondaire investit principalement dans des actions privilégiées cotées sur un marché boursier canadien ou d'entreprises ayant des activités substantielles au Canada.

Dix principaux placements

TC Energy Corp	4.44
Fortis Inc PFD	4.34
George Weston Ltd PFD	3.63
Fortis Inc PFD	3.60
Toronto-Dominion Bank 5.75%	3.48
BMO Laddered Preferred Share Index ETF	3.20
Capital Power Corp PFD	3.13
Enbridge Inc PFD	3.89
iA Financial Corporation Inc 6.435% 13-JUN-2035	2.83
Emera Inc PFD	2.53
Total	35.07

Nombre total des placements : 62

Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un souscripteur qui a choisi la série A, au cours des 8 dernières années.

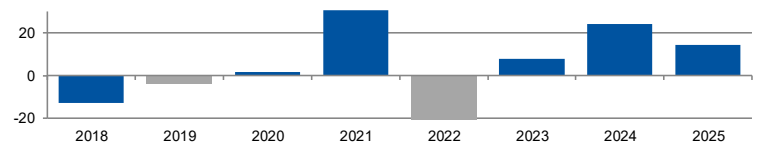
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ le 6 sept. 2017 ayant opté pour la série A détient maintenant 1 388.66 \$ brut au 31 déc. 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 4.02 % par année.

Rendements annuels (%)

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds, sur base annuelle, au cours des 8 dernières années. On remarque qu'au cours de cette période, le fonds a réalisé un rendement positif pendant 5 ans et un rendement négatif pendant 3 ans.



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre Guide d'Information.

A qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut s'adresser à un investisseur qui cherche à générer des rendements plus élevés que ce qu'ils obtiennent actuellement des obligations avec le taux d'intérêt, mais qui ne veulent pas avoir la volatilité à court terme des actions ordinaires. Le fonds peut également s'adresser à un investisseur qui recherche une diversification supplémentaire dans un portefeuille qui comporte une combinaison d'obligations et d'actions.

Combien cela coûte-t-il?

1. Frais d'acquisition: Il n'y a aucun frais d'acquisition sur la série A de fonds

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	Lorsque vous investissez, Assomption Vie paie une commission allant jusqu'à 2.3% à votre conseiller.
Frais d'acquisition différés	s.o.	

2. Frais permanents du fonds

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement.

Catégorie du Fonds	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Commission de suivi maximale
Série A (sans frais de sortie)*	2,72	0.50%

*Aucuns frais de sortie ne sont applicables à un transfert, retrait partiel ou retrait total.

Commission de suivi

Assomption Vie verse à votre conseiller une commission de suivi allant jusqu'à la commission de suivi maximale indiquée dans le tableau ci-dessus. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

3. Autres frais

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels jusqu'à 5\$ peuvent s'appliquer à un régime d'épargne collectif.